

9 Novembre 1555.

152

Sire.

Le Receuz hier

Les Lires de v^{re} Ma^{te} du v^e de ce mob. / Pour Lesquelles elle
m'encharge Les vivraiges du nouveau fort. Lesquels selon La saison
du temps et Le petit nombre des manouvriers s'advanchent tant quil est
possible, v^{re} Ma^{te} entendra plus aplain et de Les fat d'iceluy par
Le J^r de Elapoy son m^e de L'artillerie, qui parus hier dix. Suppliant
tres humblement quil Luy plaise sur Les pointz dont Le fera L'apport
a v^{re} Ma^{te} me mander hier fust son bon plaisir.

J'ay encharge un commissaire des vivres faire tout de bon pour Recouvrer
Le plus de vivres quil sera possible et si Luy ay a ce se son donne
plus^{rs} Lires tant aux villets et prelatz que aulcuns villages d'alentours
et reconnoissans dix. Et se plaisir a v^{re} Ma^{te} f^r donnez v^{re}
Rencharge un s^r villet et prelatz, nous viendrait trop bien a propos. Et est
Le a doubter, v^{re} Les chemins s'ouvrentent sermentent quil me sera possible
Les y porter ainsens, v^{re} quil y ait grand plants des^{rs} vivres.

Sire. Je fuz hier a Reges d'importunes si souvent v^{re} Ma^{te} sur Le
payement des gens de guerre, mais Les continuelles plaintes et grande
disette des soldats, me v^{re} f^rant Luy s'assentouir de Reciever l'ordinaire
payement. Et si v^{re} hier indubitable v^{re} Ma^{te} que si de brief me est
permis, ne Les scauray contenir quilz n'alloient piller Le plat pays, Dieu
v^{re} que p^rz me adviengne.

Du tour de La Petulance des ennemis Jay declame au commandeur Elbendy
L'intention de v^{re} Ma^{te} sur sa demeure en res^{te} nouvelle ville avec
son Regiment. Enquoy ayant communiqué avec ses Capitaines
ses s^r frons hier son ame v^{re} moy Declamant que Luy et
ses s^r cap^{mes} et foris voluntaires et prestz a obeyr aux commandemens
de v^{re} Ma^{te}. Moyenant quil fut pourveu a aulcunes choses
tres necessaires avant y entrer. et v^{re} quilz me declamèrent Les pointz

de bouche, Lesm ay fait mesme Iceulx par escript. Lesquels
enroye à ce matin, Lesquels Tenroye avec restes à d'iceux Ma^{te}
que luy plaise sur ce me faire advenir de son bon plaisir.
Pourront relier à d'iceux Ma^{te} que la place est tresincommodeuse
y Loger gent, pour Les grandes fanges quil y fait. dont sera besoyn
Luy faire quelque advantage pour faire Lesm habiter ou mansonné

En escriquant ces lettres. Le cap^{te} Manarotte se trouva absent
affirmant sur sa foy que plus de ses gens à faulte d'argent et pain
et toutz montz de pure necessite et famine, et quil ne seroit
que Les ambassadeurs n'alloient courre par Le plat pays d'iceux à d'iceux
Et quoy se plana à d'iceux Ma^{te} avec regard et pite denoy, et Les
pouvoit de quelque payement.

En tant que Me recommandant tres humblement à La b'ne gr'
d'iceux Ma^{te} Le prie Le creutens donner à d'iceux un prospect et
tres humblement d'iceux. De d'iceux camp Les 25^{es} de May
Nouembre 1555

Ence. Voyant La Petulance des ennemyz. Et mesmes que La maladie contagieuse
romuecha à d'iceux entrées Les trois enseignes d'iceux de Luxembourg, qu'on
fait demorer à d'iceux (jusques au besoyn) Fay ordonné un commissaire h'ghel
conduire d'iceux de Les (hantiers ouz Luxembourg. et advenir Monsieur Le
Comte de Meghen de d'iceux (hantiers pour s'en aller Les debvoir mener.

De d'iceux Ma^{te}

tres humble et tresobeissant serv
et vassal
Guille de vassal

Memorie pour Monsieur Le prince d'Orange

Annexé à la lettre de Rome,
du 7^e de 1555, fol. 152.

Le coronel Obvendy et ses cap^{tes} sont
volontaires (puz q'ne plant ainsi au Roy)
d'entrer en la nouvelle ville et y faire faire
de bon, moyennant quelle soit pourvue des
armes, artillerie, munition, et autres choses
semblés y requisés et nécessaires.

Et considérant La grandeur de La place et
Le peu de fortification qui s'est encores faite
Aussi Le voisinage des ennemis, Lesquels ne
resseront de chercher occasions et moyens de se
et essayer d'entrer en la ville
Le Roy ne pourra mettre dedens telle nombre
de quatre mil hommes accomplis avec d'armes et munitions

Et Leurs Regiments ne s'ont frans pour Le fait
que de deux mil cinq cents hommes combattans au
plus. Lequel nombre s'auvoidit encores s'augmenter

Dont sera besong y mettre quelques autres gens
de guerre, soit Les Espagnols, ou cinq enseignes
de celles du Comte de Berghes, ou Les Flamans

On se se Le Roy Leurs accorder de pouvoir s'emplir
Leurs enseignes jusques au nombre susd. Des
Regiments de Don fernand et George van holt
quant on Les cassera. Contesfort se doubtent
que desd. deux Regiments ne pourront s'accommoder
autant des hautz allemands. pour ce m'illuy
voudra demorer pour hiverner en une place si
discommode et qu'ilz trouvent mal a propos de
mettre Les hautz allemands avec Les hautz.



amp.

Mais avant toute ceuse. Fièrement fu
et necessaire, que avant les fure des loy
ou leur paye deuz mois entiers, deuz que
poueste et Indigent en l'one si maniere
et si grande cherté de toutes choses est
et non croiable. Et que endedens
ou fure fure loy leur deuz quatre
entiers, et si passera quasi ung autre de
avant qu'ilz pourront des loy. Et
se voudra mettre en ordre contre l'hyver
se pourront et regarder contre l'ame,
et semblables Incommoditez de l'hyver.

6

Et come a l'entree de lad. ville on
fure serment au Roy, feront daultant plus
dins l'ame pour et tre payez, et sera deuz
pour l'entree fure, silz se contentent de la
de re & loy leur doit. Et sans
payement est a grande de quel Incom
tax paye que deuz l'hyver (ou par l'hyver)
attendent quel soulagement pour et tre
loyez, on les loye deuz paye & plus
autres, et tant font le quater plain deuz
de fure et Incommoditez et quasi Incom
dispositon dy loyer et l'hyver et quasi
l'hyver quasi paye de fure du tout sa
dy l'entree, l'hyver a grande quent
deuz quel maniere gaspou, qui souz de
de faulte de payement, voudront former
roye et Incommoditez, ce & fure au

de l'avanantage et de la reputation d'ung Roy et
 si remédieront de la l'afin de donner remède
 et moyens pour les remédier. Pour ce regard
 vault de beaucoup mieux de donner en temps
 et lieu et sur toutes occasions. Et vult de
 de l'importance grandement de mettre gens volontaires
 et sans desordre en un fort en garnison

67
 Quant les dits Lesz Coronnels et Cap^{ns} supplient
 au Roy pour ce qui luy plaist Remoyver a
 La Ma^{te} Du Roy Leptaine d'ordonner que Les
 soldatz feroient pour Loger en rest de l'afin and
 nouveau fort. Et fuit fait par La Ma^{te}
 que luy plaist Lesz ordonner La mesme
 assis d'ice et d'avanantage de Matiaz et comestibles
 et semblables choses, vce luy fait Lames passer
 une espagnolz a l'espagnolz, puis que l'ordonner
 met l'roy mondre, un plus grande et que
 sans ces d'ice l'roy ne scauroit d'ice, un plus
 miserablement, Dussz qu'il ne feroit l'afin
 Les d'ice pour l'ordonner et Les autres
 Quoy feroit par La Ma^{te} obligera Lesz soldatz
 sans plus a elle et Les fera plus volontaires
 et prompts a toutes choses

68
 Sera aussi l'ordonner d'ordonner d'ordonner
 quelque chose pour ce qui feroit l'ordonner
 sans l'ordonner sera l'ordonner de supporter
 les froids par si l'ordonner d'ordonner et
 de quoy souffriront d'ordonner d'ordonner
 d'ordonner

in *Long*